



# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Exploitation du forage d'eau potable « Lamothe 2 » sur la commune de Loupiac et du forage d'eau potable « La Gravette » sur la commune de Cadillac**

Une enquête publique unique est prescrite **du mercredi 02 novembre 2022 au vendredi 02 décembre 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage « Lamothe 2 » sur la commune de Loupiac et du forage « La Gravette » sur la commune de Cadillac, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour des forages où seront instaurés des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des deux rives de la Garonne 11, place Gambetta – 33720 PODENSAC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur F. REMAUT tél : 05.57.98.39.75.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêté et une décision de cas par cas, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Loupiac et à la Mairie de Cadillac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Cadillac siège de l'enquête publique.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Pierre PELLOUX Officier supérieur de l'Armée de Terre retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le ;

### **Mairie de Cadillac :**

- mercredi 2 novembre de 13h30 à 16h30 (ouverture de l'enquête)
- jeudi 10 novembre de 15h00 à 17h00
- mercredi 16 novembre de 14h00 à 16h00
- mardi 22 novembre de 08h30 à 10h30
- vendredi 2 décembre de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

### **Mairie de Loupiac :**

- mercredi 2 novembre de 08h00 à 11h00 (ouverture de l'enquête)
- mardi 8 novembre de 14h00 à 16h00
- jeudi 17 novembre de 14h00 à 16h00
- mercredi 23 novembre de 08h00 à 10h00
- vendredi 2 décembre de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Loupiac et à la Mairie de Cadillac et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.